



République Française
Département de la Meuse
COMMUNE D'ANCERVILLE

Compte rendu de la séance du 29 mai 2019

**Membres en
exercice :**

22

Présents :

16

Votants :

17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mai , l'assemblée régulièrement convoquée le lundi 20 mai 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANOVA (Maire)

***Sont présents :** Jean-Louis CANOVA, Angélico MATTIONI, Martine JOSEPH, Michel PEDRETTI, Dominique CARDON, Yolande STOCKER, Liliane GOUJAT, Denis VARNIER, Gilles GUICHARD, Daniel NARAT, Marie-Christine KITYNSKI, Jean-Marie COLLET, Jean-Noël FOURNIER, Jean-Marc COTE, Christian SECLIER, Sandy PETIT

***Sont absents :** Gérard CHALONS, Hélène THEVENIN, Christelle VINCENT, Annaïck YVON, Béatrice BREMONT

***Absent(s) représenté(s) :** Nadine COMARLOT par Angélico MATTIONI

***Secrétaire de séance :** Marie-Christine KITYNSKI

- **Ordre du jour :**

- 1) *Personnel contractuels (4.2)* Création de postes contractuels pour remplacer les agents communaux pendant la période estivale,
- 2) *Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T (4.1)* Créations et/ou suppression de postes dans le cadre d'avancement de grade,
- 3) *Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T (4.1)* Mise à jour du tableau des effectifs,
- 4) *Acquisitions (3.1)* Acquisition de parcelles forestières sur territoire de Bettancourt la Ferrée,
- 5) *Voirie (8.3)* Aménagement de voirie rue Vouillaume et Jean-Bourgeois – Demande de subvention Amendes de police,
- 6) *Subventions (7.5)* Demande de subvention exceptionnelle de l'association VELO CLUB d'Ancerville,
- 7) *Subventions (7.5)* Demande de subvention exceptionnelle de l'association TEAM POMPIERS d'Ancerville,
- 8) *Questions, suggestions diverses et informations.*

• **Délibération n° 201905 001 :**
Création de postes contractuels pour remplacer les agents communaux pendant la période estivale

Considérant que le bon fonctionnement des services techniques de la commune pendant la période estivale, nécessite le recrutement pour une période déterminée d'agents à temps complets pour remplacer les agents communaux en congés annuels,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer :

- 1 poste à durée déterminée d'agent à temps complet du 1^{er} juin au 31 août 2019
- 1 poste à durée déterminée d'agent à temps complet du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019
- 1 poste à durée déterminée d'agent à temps complet du 1^{er} au 31 août 2019
Ils fixent leur rémunération égale à l'emploi d'adjoint technique, échelle C1, échelon 1 indice brut 348, indice majoré 326.
Ils autorisent le maire à signer tous documents relatifs à ces recrutements.

• **Délibération n° 201905 002 :**
Créations et suppressions de postes dans le cadre d'avancement de grade

Les membres du Conseil municipal, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de la Meuse en date du 4 mars 2019, décident de modifier le tableau des effectifs du personnel communal :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- en créant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er juin 2019,
- en supprimant un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juin 2019,

FILIERE TECHNIQUE

- en créant deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juin 2019
- en supprimant un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er juin 2019 ; le deuxième poste correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent est conservé pour anticiper un éventuel recrutement ou avancement de grade,
- en créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non-complet (33/35ème) à compter du 1er juin 2019
- en supprimant un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (33/35ème) à compter du 1er juillet 2019
- en créant un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er juin 2019
- en supprimant un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juin 2019
- en créant un poste d'agent de maitrise principal à temps complet à compter du 1er juin 2019,
- en supprimant un poste d'agent de maitrise à temps complet à compter du 1er juin 2019.

• **Délibération n° 201905 003 :**
Mise à jour du tableau des effectifs

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs *en raison des créations et suppressions de poste dus aux avancements de grade de l'année 2019,*

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 1er juin 2019 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	2	35 heures
Rédacteur principal 1ère cl	A	1	35 heures
Rédacteur principal 2è cl	B	1	35 heures
Adjoint adm ppal 1ère cl	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maitrise principal	C	1	35 heures
Adjoint techn Principal 1ère cl	C	3	35 heures
Adjoint techn Principal 2è cl	C	3	35 heures
Adjoint techn Principal 2è cl	C	2	33 heures
Adjoint techn ique	C	3	35 heures
Adj oint technique	C	2	29.08 heures
Adjoint technique	C	1	17.50 heures
Adjoint technique	C	1	12 heures
FILIERE SOCIALE			
Atsem principal 2è cl	C	2	35 heures
Atsem 1ère cl	C	1	35 heures
TOTAL		25	

• **Délibération n° 201905 004 :**

Acquisition de parcelles forestières sur territoire de Bettancourt la Ferrée

Le Maire expose :

Lors de sa séance du 8 avril dernier, les membres du conseil municipal ont autorisé l'acquisition des parcelles B 82 et B 83 situées sur le territoire de Bettancourt la Ferrée.

*Ces parcelles appartiennent à **Madame Anne-Marie FAUCHOT née TORGHELE** et non à Monsieur et Madame FAUCHOT comme désignés dans notre précédente délibération. (DCM n°201904-012)*

Les membres du conseil municipal **ANNULE la délibération n° 201904-012 du 08/04/2019 et délibère à nouveau ce jour** ainsi :

Madame FAUCHOT Anne-Marie née TORGHELE demeurant à Lafont - 63780 Saint Georges de Mons est propriétaire de deux parcelles forestières sur le territoire de Bettancourt la Ferrée, cadastrée B n° 82 et B n° 83 au lieu-dit "Terme Fenot" d'une contenance totale de 0ha87a30ca qu'elle envisage de céder à la commune d'Ancerville pour la somme de 2 500 euros.

Ces parcelles sont contigües au bois communaux d'Ancerville.

Les membres du conseil municipal, après discussion,

- décident d'acquérir ces parcelles pour la somme demandée soit 2 500 euros.
- autorisent le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative,
- désignent Monsieur Angélico Mattioni pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

• **Délibération n° 201905 005 :**
Aménagement de voirie rue Vouillaume et Jean Bourgeois -
Demande de subvention Amendes de Police

Les rues Vouillaume et Jean-Bourgeois, notamment aux abords du collège Emilie Carles vont être soumise à aménagement en vue de sécuriser les piétons.

Après réflexion, les membres du conseil municipal, décident :

- d'aménager une "zone 20" au niveau de la rue Vouillaume avec rétrécissement de la voirie,
- d'aménager une "zone 30" au niveau de la rue Jean-Bourgeois, et d'installer un coussin berlinois.
- d'aménager une "zone de dépose", un dos d'âne, une "zone de stationnement" avec pose de signalisation horizontale et verticale,

pour un montant total des dépenses de : 41 484.82 euros ht

A ce titre,

les membres du conseil municipal autorisent le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Meuse dans le cadre de la catégorie 1 du règlement départemental : "*Opérations d'aménagement de sécurité*".

• **Délibération n° 201905 006 :**
Demande de subvention exceptionnelle 2019 de l'Association Vélo-Club

Le vélo club d'Ancerville a organisé le vendredi 17 mai 2019 en partenariat avec le CB 52 une course cycliste « Souvenir Jany ANTOINE » un critérium disputé dans les rues d'Ancerville pour laquelle il sollicitait une aide financière exceptionnelle de la commune.

Considérant l'hommage à notre conseiller municipal décédé le 24 janvier 2016 et la contribution de ce critérium au rayonnement d'Ancerville, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer au V.C.A une subvention exceptionnelle de 900€.

• **Délibération n° 201905 007 :**
***Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Team
Pompiers- Course du 1er mai 2019***

Le Maire expose :

Lors de sa réunion du 8 avril 2019, les membres du conseil municipal ont décidé d'attribuer une subvention de 400€ à l'association Team Pomiers pour l'organisation de la 5ème édition de la "RUN FIRE". (Dcm N° 201904-019)

Pour l'occasion , l'association Team Pmpiers avait loué la salle du Brûly et avait bénéficié du tarif préférentiel accordé à toute association une fois par année civile, soit 60€.

Aujourd'hui, l'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 60 euros qui viendrait couvrir les frais de location prévoyant de les reverser également à l'association "A chacun son Everest".

La commission ad'hoc réunit le 14 mai dernier, propose de ne pas répondre favorablement à cette nouvelle sollicitation, estimant que la décision prise précédemment par le conseil municipal avait été arrêtée en toute connaissance de cause.

Les membres du conseil municipal, confirment leur précédente décision.

• **Délibération n° 201905 008 :**
Elaboration d'un Plan de circulation et de stationnement à Ancerville

Souhaitant réfléchir à la mise en place d'un nouveau plan de circulation et de stationnement à Ancerville, les membres du conseil municipal ont lancé une demande d'offre de prix à différents bureaux d'Ingénieries et d'études.

ATELIER PAYSAGE dont l'agence est 11 rue du Commandant Drouot - 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE a été retenu pour cette mission, moyennant une rémunération de **13 550.00€ ht**.

L' étude porte sur la globalité du territoire bâti d'Ancerville.

L'analyse et le diagnostic mettra en évidence les points problématiques et devra proposer plusieurs scénarios suggérant des aménagements et des dispositifs améliorant la sécurité des usagers.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire

- à lancer cette étude pour un montant de 13 550.00€ ht
- à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Meuse dans le cadre de la catégorie 2 du règlement départemental : "*Etude de mise en oeuvre de plan de circulation accompagnée d'un aménagement de sécurité concrétisé*".